

# **Environnement**

## **Philippe Dodrimont, sur la délivrance de permis d'exploitation pour les salles de fitness liée au décret fitness**

J'ai précédemment fait part de mes craintes auprès du Ministre des Sports, sur les dérives liées aux modes économiques qui peuvent nuire aux membres fréquentant les salles low cost. Il s'avère que nos jeunes fréquentent les salles de fitness de plus en plus jeunes. S'ils ne bénéficient pas d'un encadrement adapté assuré par des instructeurs correctement formés, ces jeunes encourent des risques pour leur santé. Fort heureusement, bon nombre de gestionnaires de salles travaillent très bien et méritent une reconnaissance.

C'est dans ce cadre que le Ministre des Sports planche sur un décret de labellisation des salles de fitness. Le secteur espère son application au plus vite. Nous attendons ces mesures impatiemment.

Cependant, ces mesures, même si indispensables, devraient être complétées par d'autres afin d'assurer davantage la sécurité de ceux qui fréquentent ces salles de sports.

Envisageriez-vous de délivrer un permis d'exploitation à ces salles de fitness, permis qui serait liés aux critères et conditions de formation repris dans le décret fitness ?

Comptez-vous consulter votre collègue en charge du sport afin d'évoquer cette thématique ?

Il s'agirait ainsi de compléter l'action de manière positive.

**Jacqueline GALANT sur « les permis d'urbanisme en Région wallonne »**

Monsieur le Ministre, comme vous le savez, En 2014, les collèges communaux wallons ont traité près de 9 000 demandes de permis d'urbanisme. Avec un dépassement des délais pour 66% d'entre eux: 57 jours en moyenne.

Sur les 8.894 dossiers à propos desquels, en 2014, le fonctionnaire délégué de la Région wallonne a remis un avis préalable, 5.821 ont fait l'objet d'un dépassement de délai.

Actuellement on constate encore de lourds retards dans des communes importantes comme Charleroi ou La Louvière.

Monsieur le Ministre, voudrait-il me renseigner :

- La situation s'est-elle amélioré par rapport à 2014 ? Pourriez-vous me préciser les chiffres pour 2015 et 2016 ?
- Le CoDT prévoit que si le permis doit être délivré par la commune et qu'elle dépasse les délais de rigueur, c'est le fonctionnaire délégué qui prendra la main, les fonctionnaires sont-ils prêts pour digérer cette masse de travail ?

## **Philippe Dodrimont sur le CoDT**

Quelle est la date d'entrée en vigueur du CoDT ?

Cette question est sur toutes les lèvres des acteurs de terrains depuis 2014.

Outre cette question, Monsieur le Ministre peut-il dresser un inventaire complet et exhaustif des outils de formations à l'attention d'une part des professionnels privés du secteur, des communes et des agents régionaux et d'autre part des citoyens investis ou non au sein des CCATM par exemple ?

Par ailleurs, Monsieur le Ministre peut-il préciser où en est l'exécution du décret CoDT ? On sait qu'un arrêté reprenait la majeure partie des habilitations contenues dans le décret du 20 juillet 2016 mais il restait un solde d'habilitations non saisies à ce jour par le Gouvernement. Qu'en advient-il ? On peut citer notamment les articles suivants : D.I.12, D.II.64, D.IV.3, D.IV.28, D.IV.73, D.V.3, D.V.13, D.V.14, D.V.15, D.VI.46, D.VI.51, D.VI.53, D.VI.56, D.VI.57, D.VI.59, D.VIII.15, ...

Enfin, on se souviendra de l'avis de la section de législation du Conseil d'Etat sur l'arrêté adopté en deuxième lecture le 15 septembre 2016. Quelle est la réponse du Gouvernement notamment à la remarque préliminaire relative à l'enquête publique et à l'évaluation des incidences de l'arrêté lui-même ?

## **Jean-Luc Crucke, sur « La stratégie nationale de développement durable »**

Les organes consultatifs des trois Régions du pays ont adressé, le jeudi 22 décembre dernier, une missive critiquant le projet de stratégie nationale de développement durable et considérant qu'elle renferme trop peu de mesures concrètes, aucune analyse fiable et faisait l'impasse sur un volet international !

La critique principale réside néanmoins dans l'insuffisance de collaboration entre les différentes entités politiques du pays et le fait que chaque niveau de pouvoir devrait veiller à ce que les autres soient valorisées, critiques qui peuvent également être soulevées à l'égard de la deuxième stratégie wallonne.

Comment expliquer cet avis radical des organes consultatifs ? La mise en place de la conférence interministérielle est-elle insuffisante ou d'une efficacité relative ?

Comment se déroulent les relations entre entités fédérées et fédérale sur le sujet ?

Quelles sont les difficultés rencontrées et quelles sont les pistes d'amélioration ? Qui doit prendre l'initiative ?

Quelles sont les responsabilités identifiées ?

Comment réagit le Ministre ?

## **Olivier Maroy sur l'augmentation du coût-vérité en matière de déchets**

La moitié des communes du Brabant wallon doivent augmenter leurs taxes sur les déchets à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. D'autres ont préféré augmenter le prix du sac-poubelle afin de ne pas pénaliser les familles nombreuses, mais plutôt les « pollueurs ».

Les communes doivent respecter le coût-vérité, elles sont dès lors obligées d'appliquer ces nouvelles règles. Leurs recettes (les taxes, Ndlr) doivent correspondre à leurs dépenses en matière de gestion des déchets ménagers, avec une fourchette entre 95 % et 110 %.

L'augmentation est due à une série de facteurs. Je souhaite vous entendre, Monsieur le Ministre, sur l'ensemble de ces facteurs qui impactent directement le portefeuille de nos citoyens. Je suis d'accord qu'il est impossible de faire une généralité, chaque commune de notre région ayant ses particularités, mais pourriez-vous nous dresser par ordre de priorité les facteurs qui, selon vous, impacteront l'année prochaine le coût-vérité ?

On parle beaucoup de taxe kilométrique : les camions de collecte des déchets doivent passer sur des routes régionales qui y sont soumises. En fonction de la position de la commune, l'impact sera plus ou moins grand. Pourriez-vous déjà nous donner l'impact moyen de cette taxe kilométrique sur le coût-vérité des déchets ?

Autre explication : le coût de la gestion des parcs à conteneur et le coût de traitement des déchets à l'incinérateur qui augmentent. À quoi sont dues ces augmentations ?

On évoque aussi la baisse des subsides évidemment. Merci de faire le point sur l'ensemble de ces augmentations. Quelle est l'augmentation moyenne pour nos citoyens en Région wallonne ?

## **Olivier Maroy, sur l'appel à projet « Wallonie#Demain »**

Vous avez retenu 57 projets en faveur du développement durable dans le cadre de l'appel à projets Wallonie#Demain, lancé en septembre dernier. Au total, 208.000 euros sont prévus pour venir en aide aux initiatives.

Le but de cet appel à projets est d'encourager des projets participatifs, innovants, orientés vers une transition de nos modes de consommation et de production et s'inscrivant dans la stratégie wallonne de Développement durable.

De la création de potagers collectifs à Thulin au développement d'une monnaie locale à Namur, en passant par la promotion des vélos à assistance électrique à Tournai, ou l'installation d'une éolienne citoyenne à Temploux, le spectre est assez large et on voit que l'appel à projet a manifestement été entendu par nos citoyens.

J'apprends que les subsides varieront entre 1.000 et 5.000 euros. En moyenne, j'ai calculé que le subside moyen sera de 3.650 €. Monsieur le Ministre peut-il nous dire combien de projets il a reçus ? Cet appel à projets sera-t-il réitéré à l'avenir ? Comment va se passer le suivi des dossiers ?

Je vois par ailleurs que toute la communication s'est faite via Facebook, la page a 3000 fans. Pourquoi Monsieur le Ministre indique-t-il son nom sur la bannière principale du projet ? En tombant sur cette page, j'avoue être un peu tombé de ma chaise, l'administration partage à l'envi vos publications, on vous voit partout sur des photos, à croire que c'est votre service communication qui se sert de cet appel à projets pour vous mettre en avant... Quelle est la mission de cette page ? Qui gère cette page ? Y a-t-il eu des dépenses marketing concernant cette page ? Ne trouvez-vous pas déplacé d'y publier des sujets concernant votre action et ne rentrant pas dans le cadre de l'appel à projets ?

## Jacqueline GALANT sur « le Rest-O-Pack »

Monsieur le Ministre, comme vous le savez, en 2015, le Gouvernement wallon a adopté le Plan wallon de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires. Baptisé Plan « REGAL », il comporte 17 actions visant à réduire de 30% le gaspillage à tous les échelons de la chaîne alimentaire à l'horizon 2025.

Parmi ces actions, le Rest-O-Pack a été initié à l'occasion de la Foire de Libramont. La Wallonie soutient le secteur HoReCa en mettant à disposition des établissements inscrits un kit permettant d'emporter ce qu'il reste dans son assiette à la fin d'un repas.

Une pastille est également à la disposition des restaurateurs qui souhaitent emballer les restes demandés dans leurs propres boîtes.

Il s'est avéré que le modèle présenté devait subir quelques adaptations.

Pourriez-vous me préciser l'état des lieux de cette action ? Le secteur HoreCa participe-t-il avec engouement à cette initiative ?

Remarque-t-on une prise de conscience du secteur où est-il tributaire des actions (Kit à disposition des restaurants par exemple) du Ministre dans ce domaine ?



## **Gilles Mouyard, sur « la dépollution du site de l'entreprise ESB de Seraing »**

Monsieur le Ministre, vous n'êtes peut-être pas sans savoir qu'en avril 2016 l'entreprise ESB implantée à Seraing était déclarée en faillite, avec comme conséquence le licenciement de plusieurs centaines de travailleurs.

En décembre dernier, la curatelle a décidé de vendre aux enchères les équipements de l'aciérie électrique en 750 lots. Cette vente aura permis de récolter 1,5 millions d'euros. Cette somme sera cependant rapidement dépensée par le paiement des frais de gardiennage de l'usine et le remboursement du fonds de fermeture qui doit assurer le paiement du préavis légal des travailleurs en l'absence d'un plan social qui était estimé entre 7 et 9 millions d'euros.

Aujourd'hui les syndicats prépareraient une action en justice, vis-à-vis du groupe GMH qui a revendu le site de Seraing au Holding REM, visant à réclamer les sommes prévues initialement dans le plan social.

D'un côté environnemental il apparaît que la Région wallonne pourrait également s'estimer préjudiciés puisque le scénario de la reprise – fictive d'activité, conduisant finalement à la faillite, a permis au groupe GMH de ne pas assumer ses obligations en matière de dépollution du site.

Monsieur le Ministre, quelle en est votre analyse ? Qu'en est-il de la dépollution du site l'entreprise ESB implantée à Seraing ? A qui incombe aujourd'hui la dépollution de ce site ? Est-il exact que la Région wallonne pourrait s'estimer laissée du fait que le scénario de la reprise – fictive d'activité, conduisant finalement à la faillite, a permis au groupe GMH de ne pas assumer ses obligations en matière de dépollution du site ? Envisagez-vous des actions en Justice contre le groupe GMH ?

## **Virginie Defrang-Firket sur la campagne d'abandon de bottins**

Plusieurs communes wallonnes ont récemment mené une campagne d'abandon des bottins téléphoniques.

Ainsi, « dans un souci écologique », ces communes encourageaient les citoyens n'utilisant plus l'annuaire papier à se désinscrire et à utiliser l'annuaire en ligne.

La Wallonie est-elle associée à cette démarche ?

Soutenez-vous les communes qui encouragent ainsi leurs citoyens à abandonner le bottin papier ? Le cas échéant, comment ?

## **Olivier Maroy, sur le Réseau Express de Covoiturage**

La DPR annonce trois mesures concernant le co-voiturage :

- la poursuite de la mise en œuvre d'aires de parking réservées aux co-voitureurs
- la promotion de ce système via plateformes internet
- et la création d'un réseau express aux entrées des principales villes.

Je vous ai déjà interrogé à plusieurs reprises concernant les deux premières mesures qui se développent. C'est aujourd'hui la troisième mesure qui m'intéresse. Votre parti a promis durant la campagne de créer le fameux réseau RECO via, notamment, des bandes d'autoroutes réservées et des stations d'embarquement express.

En réponse à une question écrite qui date du mois de mai 2016, vous avez répondu à ma collègue qu'un état des lieux a été sollicité par Mr PREVOT à l'administration des routes. Cette étude de faisabilité a-t-elle été rendue ? Quand a-t-elle été commandée ? Une expérience pilote a-t-elle été menée ?

Plus de deux ans se sont écoulés et je souhaite faire le point sur ce dossier : quelles sont les avancées ? Quelles ont été les réunions avec vos collègues en charge de la mobilité au Fédéral, à la Région bruxelloise et flamande ? Qu'en ressort-il ? Êtes-vous sur la même longueur d'onde ? J'ai pu lire que le point avait notamment été inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Comité Exécutif des Ministres de la Mobilité (CEMM) du 10 juin 2016 ? Merci de nous faire part de l'évolution de ce dossier. Ces bandes réservées aux co-voitureurs verront-elles le jour avant la fin de cette législature ?

## **Valérie DE BUE, sur l'accessibilité des PMR au TEC**

Le TEC met à disposition des informations pour les PMR. Il indique notamment des zones prévues pour les PMR afin qu'elles puissent embarquer et ce sur les lignes régulières.

Si une personne veut utiliser une autre ligne, elle peut demander un service spécial qu'elle doit réserver à l'avance.

Pouvez-vous me dire comment sont délimités ces lignes régulières? Y a-t-il de la demande pour ce service du TEC? Que fait-on si un PMR se présente à un autre arrêt? De plus, y a-t-il de la demande pour les services spéciaux? Comptez-vous analyser les résultats de ce service afin de l'améliorer pour les usagers?

## **Gilles Mouyard sur « les répercussions du trafic routier sur la santé »**

Monsieur le Ministre, comme moi vous aurez sans doute pris connaissance par la presse des résultats d'une étude canadienne qui en est arrivé à la conclusion que les personnes vivant à proximité des grands axes routiers subiraient un risque accru de développer des démences, comme la maladie d'Alzheimer.

Ainsi, en étudiant plus de 6 millions d'adultes entre 2001 et 2012, des chercheurs ont estimé que 7 à 11% des cas de démence observés chez les personnes vivant à moins de 50 mètres d'une route à fort trafic pouvaient être attribués à l'exposition à la circulation.

Le risque est augmenté de 7% pour les personnes vivant à moins de 50 mètres, de 4% pour celles vivant à une distance de 50 à 100 mètres, de 2% pour une distance de 100 à 200 mètres. Et au-delà de 2000 mètres le sur-risque deviendrait inexistant.

Il est difficile de transposer cette étude à notre territoire. Mais on notera que la densité de notre réseau routier wallon est bien plus élevée que celle de la province canadienne de l'Ontario où cette étude a été réalisée. De plus, en science une corrélation ne veut pas dire une causalité.

Cependant, certains spécialistes (belges), indiquaient dans la presse qu'il serait imprudent de ne pas tenir compte des résultats de cette étude. Ils invitent même le monde politique à repenser notre aménagement du territoire en fonction des conclusions de cette recherche.

Monsieur le Ministre, quelle en est votre analyse ? Avez-vous pris connaissance des résultats de cette étude ? Dans l'affirmative ou la négative qu'elle en est votre analyse ? Face à de tels résultats que comptez-vous faire ? Comptez-vous commander une étude à l'échelle wallon sur cette problématique ? Envisagez-vous de repenser les règles encadrant notre aménagement du territoire en fonction des résultats de cette étude ?

## **Philippe Dodrimont, sur la structure associative en appui aux contrôles de publication visant la commercialisation animale**

Dans le cadre de l'application du projet de décret relatif à l'interdiction de publicité visant la commercialisation animale, vous avez évoqué la mise sur pied d'une structure associative. Celle-ci viendrait en soutien aux agents de la Région pour suivre les sites internet et les annonces.

Je souhaiterais davantage de précisions quant à cette structure.

Qui la composera ? Comment s'opèrera la sélection de ses membres ? Quand verra-t-elle le jour ? Quel sera exactement son rôle ?

## **Philippe Dodrimont, sur l'agrément d'éleveur occasionnel**

Dès 2017, tout propriétaire de chats devra stériliser son animal, mâle ou femelle, à ses frais, dans les six premiers mois de sa vie. Une exception est toutefois prévue pour les particuliers qui souhaitent que leur animal ait une portée. Dans ce cas, le propriétaire devra solliciter un agrément d'éleveur occasionnel, mais avec les mêmes obligations de stérilisation pour les chatons.

Quelles sont les conditions pour obtenir cet agrément ? Quelles démarches le propriétaire devra-t-il effectuer pour son obtention ?

Pourra-t-il demander autant de fois qu'il le veut cet agrément d'éleveur occasionnel ?

Entendez-vous organiser des contrôles chez les particuliers ? De quelle manière ? Quelle sanction risquent-ils s'ils ne sont pas en règles ?

## **Philippe Dodrimont sur la dangerosité des feux d'artifice et pétards pour les animaux**

Un incident survenu la nuit du réveillon de la Saint-Sylvestre m'a quelque peu interpellé. Un cheval a fait une colique à cause du stress. Son estomac a éclaté. Pour sa propriétaire, ce stress est dû aux feux d'artifice et pétards tirés lors du réveillon. De son côté, le vétérinaire dément cette cause.

Je me tourne vers vous pour aborder cette problématique de manière plus globale. Je ne vous apprendrai rien en vous disant que ces feux et pétards provoquent des réactions diverses dans le chef de certains animaux.

Existe-t-il un règlement qui prévoit des conditions particulières quant à l'utilisation de ces artifices dans un environnement où vivent des animaux ?

Le bruit généré par ces artifices peut-il provoquer indirectement la mort d'un animal ?

Les feux d'artifice et les pétards sont-ils d'une quelconque manière dangereux pour le bien-être des animaux ?

Quels conseils donneriez-vous aux propriétaires d'animaux afin de les prémunir au mieux d'un éventuel stress ?